

# Résumé de la vérification indépendante de la forêt Northshore – 2017

Ce rapport présente les conclusions d'une vérification indépendante des forêts (VIF) de la forêt Northshore (FN) réalisée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd. La vérification a été faite au moyen d'une démarche fondée sur le processus et protocole des vérifications indépendantes des forêts 2017 (PPVIF). La vérification couvre la période de cinq ans allant du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2017. La portée de la vérification comprend la mise en œuvre des années trois à sept de la phase I du PGF et l'élaboration de la phase II du PGF de 2010.

Les procédures et les critères de la VIF sont précisés dans le processus et le PPVIF de 2017. Les examens sur les lieux de la vérification ont été réalisés par hélicoptère et par camion en octobre et novembre 2017.

Le PAFD (n° 542521) de la forêt Northshore (FN) est géré par Northshore Forest Inc. (NFI). La société AECOM agit à titre d'agent de NFI dans le cadre du programme de gestion forestière du PAFD. La FN est située dans les limites des districts de Sault-Sainte- Marie (SSM) et de Sudbury du MRNF. Le MRNF gère la forêt à partir de son bureau régional de Blind River. On compte vingt-cinq titulaires de permis exerçant des activités d'exploitation forestière en vertu de permis qui se chevauchent délivrés par le MRNF.

NFI et le MRNF assurent la prestation d'un programme de gestion forestière de qualité supérieure. Le processus de planification forestière et la mise en œuvre des plans de l'aménagement forestier ont respecté toutes les exigences légales et réglementaires, ce qui s'est traduit par une excellence qualité du PGF et la mise en œuvre d'un programme de sylviculture efficace et qui présente un bon taux de conformité.

Nous estimons que NFI a fait un travail crédible de gestion des récoltes attribuées et de l'exploitation, vu les défis inhérents à la gestion d'un nombre important d'exploitants (25) démontrant des préférences pour la récolte dans certaines zones traditionnelles ou pour la coupe de certaines espèces.

Nous relevons un problème lié à la fréquence des réunions du Comité consultatif de gestion des ressources et nous avons tenté de déterminer si la rareté des réunions avait des répercussions négatives sur la capacité du comité local de citoyens (CLC) à respecter de manière satisfaisante son cadre de référence (conclusion n° 1). Nous avons également déterminé que les rapports annuels doivent être améliorés, car on y remarque des textes confus, des inexactitudes et des omissions (conclusion n° 3). Dans la conclusion n° 5, nous avons également déterminé que, contrairement aux dispositions de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (LDFC), le PAFD n° 542521 n'a pas été prolongé au-delà de l'année 2023.

Nous nous inquiétons également de la faible qualité des renseignements relatifs à l'inventaire des ressources forestières fournis en préparation du PGF de 2020 (conclusion n° 2). Il a fallu trois ans

pour acquérir les photographies pertinentes, ce qui a donné lieu à des problèmes relativement aux zones dégarnies. La qualité des données a également révélé des problèmes.

L'équipe de vérification conclut que la gestion forestière a été planifiée et mise en œuvre conformément à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (LDFC) et que les cibles du PGF sont conformes à la réalisation des objectifs du plan et à la durabilité des forêts. On a conclu que Northshore Forest Inc. gère la forêt Northshore conformément aux conditions de son permis d'aménagement forestier durable. La durabilité de la forêt, telle qu'évaluée en vertu du processus et protocole des vérifications indépendantes des forêts 2017, est établie.

L'équipe de vérification recommande au ministre de prolonger la durée du permis d'aménagement forestier durable n° 542521 de cinq ans supplémentaires.